

! Ce bulletin d'inscription doit être complété puis adressé à l'organisme de formation que vous aurez choisi.
N'hésitez pas à consulter la notice page 4 [\(2\)](#)

PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

! Ce bulletin est susceptible d'évoluer en cours d'année en raison de la révision éventuelle des critères de prises en charge de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Un seul bulletin d'inscription est à remplir pour chaque parcours module.

Toutes les informations de ce bulletin d'inscription sont obligatoirement à compléter.

A SALARIÉ

N° de passeport formation (si vous avez déjà suivi une formation) :

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

N° Sécurité Sociale :

Date de naissance : / /

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone fixe ou mobile :

Mail :

Niveau d'études [A1](#) :

Catégorie socio-professionnelle (CSP) [A2](#) :

Métier(s) : Employé familial Assistant de vie Garde d'enfants Autres

B PARTICULIER EMPLOYEUR PORTEUR DÉCLARÉ (INDIQUÉ SUR LE JUSTIFICATIF CNCESU, PAJEMPLOI OU URSSAF JOINT À LA DEMANDE)

N° Cncestu, Pajemploi ou Urssaf :

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone fixe ou mobile :

Mail :

C STRUCTURE MANDATAIRE VOUS ACCOMPAGNANT DANS VOS DÉMARCHES

! À compléter si la structure doit être informée du remboursement.

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone :

Mail (obligatoire) :

D INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Cadre du départ en formation : Utilisation du nombre d'heures de PLAN hors temps de travail [D1](#) :

heures [\(2\)](#)

Utilisation du nombre d'heures de PLAN sur temps de travail [D2](#) :

heures [\(2\)](#)

(Les heures indiquées ne peuvent pas dépasser la volumétrie du module, page 2)

À compléter, uniquement si vous indiquez des heures de PLAN sur temps de travail en [D2](#)

Salaire horaire net habituel versé par l'employeur porteur [D3](#) :

C (Susceptible d'être revalorisé à hauteur du salaire minimal* en vigueur au dernier jour de la formation suivie)

* <https://www.simulateur-emploi-salarie.du-particulier-employeur.fr/>

! ATTENTION, dès la réception de l'émargement, aucune modification concernant le salaire horaire net ne pourra être prise en compte.

Les frais annexes (km, repas et/ou nuitée) sont pris en charge uniquement sur le présentiel, dont le flexi-présence et seront à déclarer par le salarié sur la feuille d'émargement. [\(2\)](#)



apni
ASSOCIATION
PARTAIRE NATIONALE
D'INFORMATION
ET D'INNOVATION



Université
du domicile



PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Pour un salarié déclaré au Cncestu ou au Pajemploi :

- Bulletin de salaire* émanant du Cncestu ou de Pajemploi

Pour un salarié déclaré à l'Urssaf :

- Copie du dernier avis d'échéance de cotisations trimestrielles Urssaf ou
- Justificatif de paiement Urssaf faisant apparaître l'identité du salarié.

+

- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour...) du salarié.

+

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) d'un établissement bancaire français aux nom et prénom du salarié (hors livrets).

* La période d'emploi indiquée sur le document ne doit pas être datée de plus de 3 mois avant le démarrage de la formation.

E ORGANISME DE FORMATION "UNIVERSITE DU DOMICILE" OU SON SOUS-TRAITANT

Nom de l'organisme de formation :

Adresse :

CP :

Ville :

F FORMATION

Voir la notice page 4

⚠ Complétez uniquement le cadre FA. Si votre demande est destinée à une certification, complétez les cadres FA et FB.

FA

Intitulé ou référence du module F1 :**Nombre d'heures du module F2 :** heures Date de début F3 : / / Date de fin F4 : / /**Lieu de formation (ville)* F5 :****Mode de formation F6 :** Présentiel Flexi-présence Flexi-distance Flexi-autonomie* Le lieu de formation est susceptible d'être modifié à l'initiative de l'organisme de formation pour des raisons pratiques d'organisation et dans la limite de 150km.

FB

Voie de certification : Formation Accompagnement VAE**Certification visée :** Assistant maternel/Garde d'enfants Employé familial Assistant de vie dépendance
Auxiliaire d'entretien du cadre de vie Répertoire spécifique Certificat de qualification professionnelle**Intitulé ou référence du parcours certifiant F7 :****Nombre d'heures du parcours certifiant + évaluation prévue F8 :** heures**Si dernier module du parcours certifiant ou si dispense sur tous les modules du parcours certifiant, indiquez la date d'évaluation :** / /**1 heure d'évaluation :** Hors temps de travail Sur temps de travail**Si l'évaluation* a lieu sur le temps de travail, indiquez le salaire horaire net du particulier employeur porteur :** €* Pour l'évaluation : prise en charge uniquement des km en respect du plafond des 200km A/R et sous réserve d'une modalité en présentiel.

ENGAGEMENTS DU PARTICULIER EMPLOYEUR PORTEUR

Je soussigné(e) Mme/M (Nom et Prénom obligatoires)**(Particulier employeur porteur) certifie :**

- Être le particulier employeur porteur, conformément à l'article 8.2 de l'accord de professionnalisation signé le 17 novembre 2020, de mon salarié et à ce titre donne mandat à l'APNI (Association Paritaire Nationale d'information et d'innovation pour la mise en oeuvre des garanties sociales des salariés) pour effectuer en mon nom et pour mon compte :
 - Le versement, directement au salarié, de l'allocation de formation si la formation se déroule hors temps de travail, du salaire si la formation se déroule sur temps de travail ainsi que des frais annexes liés au départ en formation ;
 - Les déclarations et le paiement des cotisations et des contributions dues auprès de l'Urssaf pour le temps de formation.
- Le présent mandat est valable dans la limite de son objet pendant toute la durée de la formation et prend fin à l'issue de celle-ci.
- Autoriser le départ en formation de mon salarié en respect des informations saisies dans le cadre FA.
- Avoir pris connaissance et accepté que l'APNI délègue :
 - A IPERIA (marque de Certification et Compétences), le soin de verser le salaire, l'allocation de formation et les frais annexes liés au départ en formation, directement à mon salarié ;
 - À l'IRCEM Prévoyance, le soin de procéder aux déclarations et au paiement des cotisations et des contributions dues auprès de l'Urssaf.
- L'exactitude des informations indiquées dans le cadre FA, aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte (IPERIA est susceptible de réclamer des justificatifs dans le cadre de contrôles).
- Avoir pris connaissance que mon salarié peut utiliser jusqu'à 58h de Plan de développement des compétences par année civile (sous réserve de la révision éventuelle des critères de prises en charge de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, consultable sur le site IPERIA <https://www.iperia.eu>).
- Informer l'Université du domicile (UDD) et l'organisme de formation de toute suspension (maladie, maternité, tout type de congés...), rupture du contrat de travail ou arrêt de la formation, qui entraîne un arrêt immédiat du droit (tenant compte du préavis légal applicable) à la prise en charge de la formation et des frais annexes le cas échéant. Dans le cadre d'un arrêt maladie, d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, un accord préalable de la CPAM conditionne le départ en formation.

Les informations recueillies à partir de ce bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement de données personnelles par l'APNI, IPERIA et UDD agissant en qualité de co-responsables du traitement, dans l'optique d'assurer la gestion du départ en formation des assistants maternels et des salariés du particulier employeur, et en permettant notamment de procéder aux paiements des coûts pédagogiques, des rémunérations et des frais annexes des salariés du secteur. Des contrôles relatifs à l'effectivité des formations et à l'éligibilité des salariés pour recevoir les rémunérations pourront être effectués. Sans ces informations, les co-responsables du traitement pourraient ne pas être en mesure de traiter votre demande de manière optimale et le départ en formation pourrait être retardé ou non autorisé. Dans le cadre de sa mission confiée par les partenaires sociaux, IPERIA procède à un traitement des données pour conseiller et accompagner les particuliers employeurs et leurs salariés dans leur projet de formation et leur parcours professionnel. IPERIA réalise également des enquêtes statistiques anonymes pour comprendre l'évolution des formations et des compétences, et adapter l'offre de formation. Les données sont conservées pendant toute la durée de la formation assortie de la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. Conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez dans les conditions définies par la réglementation d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, d'effacement, de rectification des informations vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition tant au traitement de vos données, qu'à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de contacter les co-responsables à tout moment et de définir des directives quant au sort de vos données après votre décès, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute demande d'information complémentaire vous pouvez vous rapprocher de :

- IPERIA : 60 avenue de Quakenbrück - BP 136 - 61004 ALENCON Cedex - ou cpd@iperia.eu
- UDD : 60 rue Saint Blaise 61000 Alençon - ou cpd@udd.e
- L'APNI : 79, rue de Monceau 75008 - ou dpo@apni.fr

Pour connaître l'ensemble de vos droits et plus largement nos pratiques en matière de traitement et protection des données personnelles ainsi que les grandes lignes de l'accord de coresponsabilité, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité et de protection des données personnelles disponible ici : <https://www.iperia.eu/fr/politique-de-confidentialite> ou ici <https://www.udd.eu/politique-de-confidentialite> ou ici <https://www.apni.fr/politique-de-confidentialite-de-la-section-professionnelle/>, ainsi que sur demande aux adresses mail suivantes cpd@iperia.eu ou dpo@apni.fr pour recevoir le support par courrier électronique ou courrier.

Date : / /

Signature du particulier employeur porteur déclaré ou de son représentant légal :**⚠ Les signatures doivent être obligatoirement manuscrites ou électroniques à condition qu'elles correspondent aux normes en vigueur (Universign, Docusign, Yousign, Je suis en cours, etc...).***** En cas de présence d'un représentant légal (tuteur ou curateur), merci de préciser l'adresse de correspondance liée à ce départ en formation :**

Nom-Prénom :

Qualité :

Nom de la structure :

Adresse :

CP : Ville :

ENGAGEMENTS DU SALARIÉ

Je soussigné(e) Mme/M (Nom et Prénom obligatoires)**(Salarié) certifie :**

- Avoir pris connaissance et accepté mon départ en formation sur du PLAN hors temps de travail.
- Avoir obtenu l'accord de mes particuliers employeurs dans le cas d'un départ en formation sur du temps de travail.
- L'exactitude des informations indiquées dans le cadre **D**, aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte (IPERIA est susceptible de réclamer des justificatifs dans le cadre de contrôles).
- Si la formation a lieu sur temps de travail, avoir reporté le nombre d'heures sur temps de travail de tous les particuliers employeurs (cas **D2**) et indiqué le salaire horaire net habituellement appliqué par l'employeur porteur dans la case **D3**.
- Avoir pris connaissance et accepté que les frais de dépenses de km, de repas et/ou de nuitée seront déclarés par moi-même lors de la formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte). Je dispose d'un délai maximal de huit jours calendaires après le dernier jour de la formation pour demander par écrit auprès de l'organisme de formation la modification de ces frais.
- Avoir pris connaissance que je peux utiliser 58 h de Plan de développement des compétences par année civile (sous réserve de la révision éventuelle des critères de prises en charge de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, consultable sur le site IPERIA <https://www.iperia.eu>).
- Être en mesure d'utiliser le numérique de manière autonome lorsque la formation inclut une modalité en distanciel.
- Avoir pris connaissance et accepté que l'APNI (Association Paritaire Nationale d'information et d'innovation pour la mise en œuvre des garanties sociales des salariés), et par délégation IPERIA (marque de Certification et Compétences), me rembourse les rémunérations (allocation de formation et/ou salaire) et frais annexes à la formation par virement sur mon compte.
- Pouvoir justifier de la réalité des dépenses de km, de repas et/ou de nuitée déclarés par moi-même lors de la formation sur la feuille d'émargement. Les justificatifs devront être conservés 2 ans à compter de la date de fin de la formation.
- Informer l'Université du domicile (UDD) et l'organisme de formation de toute suspension (maladie, maternité, tout type de congés...) ou décès de l'employeur porteur, rupture du contrat de travail ou arrêt de la formation, qui entraîne un arrêt immédiat du droit (tenant compte du préavis légal applicable) à la prise en charge de la formation et des frais annexes le cas échéant. Dans le cadre d'un arrêt maladie, d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, un accord préalable de la CPAM conditionne le départ en formation.
- M'engager à rembourser les sommes indûment perçues.
- Avoir pris connaissance des différents documents mis à ma disposition sur le site www.udd.eu, dans le cadre de mon départ en formation.
- Avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'organisme de formation indiqué dans le cadre **E** (conditions d'annulation, ...)

Les informations recueillies à partir de ce bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement de données personnelles par l'APNI, IPERIA et UDD agissant en qualité de co-responsables du traitement, dans l'optique d'assurer la gestion du départ en formation des assistants maternels et des salariés du particulier employeur, et en permettant notamment de procéder aux paiements des coûts pédagogiques, des rémunérations et des frais annexes des salariés du secteur. Des contrôles relatifs à l'effectivité des formations et à l'éligibilité des salariés pour recevoir les rémunérations pourront être effectués. Sans ces informations, les co-responsables du traitement pourraient ne pas être en mesure de traiter votre demande de manière optimale et le départ en formation pourrait être retardé ou non autorisé. Dans le cadre de sa mission confiée par les partenaires sociaux, IPERIA procède à un traitement des données pour conseiller et accompagner les particuliers employeurs et leurs salariés dans leur projet de formation et leur parcours professionnel. IPERIA réalise également des enquêtes statistiques anonymes pour comprendre l'évolution des formations et des compétences, et adapter l'offre de formation. Les données sont conservées pendant toute la durée de la formation assortie de la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. Conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez dans les conditions définies par la réglementation d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, d'effacement, de rectification des informations vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition tant au traitement de vos données, qu'à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de contacter les co-responsables à tout moment et de définir des directives quant au sort de vos données après votre décès, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute demande d'information complémentaire vous pouvez vous rapprocher de :

- IPERIA : 60 avenue de Quakenbrück - BP 136 - 61004 ALENCON Cedex • ou cpd@iperia.eu
- UDD : 60 rue Saint Blaise 61000 Alençon • ou cpd@udd.eu
- L'APNI : 79, rue de Monceau 75008 • ou dpo@apni.fr

Pour connaître l'ensemble de vos droits et plus largement nos pratiques en matière de traitement et protection des données personnelles ainsi que les grandes lignes de l'accord de coresponsabilité, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité et de protection des données personnelles disponible ici : <https://www.iperia.eu/fr/politique-de-confidentialite> ou ici <https://www.udd.eu/politique-de-confidentialite> ou ici <https://www.apni.fr/politique-de-confidentialite-de-la-section-professionnelle/>, ainsi que sur demande aux adresses mail suivantes cpd@iperia.eu ou dpo@apni.fr pour recevoir le support par courrier électronique ou courrier.

Date : / /

Signature du salarié :

⚠ Les signatures doivent être obligatoirement manuscrites ou électroniques à condition qu'elles correspondent aux normes en vigueur (Universign, Docusign, Yousign, Je suis en cours, etc.).

NOTICE



Vous êtes en situation de handicap ?

Vous pouvez consulter le livret d'accueil : personne en situation de handicap sur le site udd.eu

**PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
2025**

⚠ Pour vous aider à compléter le bulletin d'inscription, vous pouvez contacter la plateforme IPERIA : 0 800 820 920 Service & appel gratuits

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous écrire aux adresses suivantes en fonction de la nature de votre demande :

- pour toute réclamation liée à la dispense et au déroulé de la formation : reclamation@udd.eu
- pour toute réclamation liée au versement de vos salaires, allocations et frais annexes : mandat@iperia.eu

A SALARIÉ

⚠ L'ensemble des informations doit être obligatoirement complété. Les nom et prénom indiqués dans le cadre **A** doivent être identiques aux nom et prénom indiqués sur les pièces justificatives obligatoires.

LE PASSEPORT DE FORMATION : s'il s'agit de votre premier départ en formation, il vous sera remis à la fin de la formation.

Niveau d'études **A1** :

Renseigner le niveau d'études du salarié à l'entrée de la formation (voir niveaux en dessous) :

- **NON CONCERNÉ** : étude ou diplôme non reconnu en France
 - **NIVEAU 2** : sortie de collège avant la 3^{ème} sans diplôme
 - **NIVEAU 3 BIS** : sortie de 3^{ème} ou abandon en classes de CAP/BEP avant la terminale
 - **NIVEAU 3** : sortie de l'année terminale de CAP/BEP ou abandon de la scolarité avant la terminale
 - **NIVEAU 4** : titulaire du bac ou abandon avant l'obtention d'un niveau Bac +2
 - **NIVEAU 5** : sortie avec le niveau Bac +2
 - **NIVEAU 6 et 7** : sortie avec un diplôme de 2 ou 3^{ème} cycle universitaire ou de grande école
- Catégorie socio-professionnelle (CSP) **A2** :
- Renseigner à quelle CSP le salarié appartient parmi la liste proposée ci-dessous :
- 1 - Ouvriers non qualifiés (ONQ)
 - 2 - Ouvriers qualifiés (OQ)
 - 3 - Employés (EMP)
 - 4 - Techniciens / Agents de maîtrise (TAM)
 - 5 - Ingénieurs et cadres (CAD)
 - 6 - Dirigeants salariés (DS)
 - 7 - Dirigeants non-salariés, exclus de la prise en charge par AGEFOS PME (DNS)

B PARTICULIER EMPLOYEUR PORTEUR DÉCLARE

*Employeur qui porte le projet de formation du salarié

⚠ L'ensemble des informations doit être obligatoirement complété.

Les nom et prénom indiqués dans le cadre **B** doivent être identiques aux nom et prénom indiqués sur le justificatif de cotisation du Cnccesu ou Pajemploi ou Urssaf. En cas d'incohérence, un justificatif d'identité sera à nous fournir obligatoirement. Ce justificatif sera systématiquement détruit à l'issue du contrôle des financeurs.

Numéro Cnccesu, Pajemploi, Urssaf : le numéro correspond au numéro employeur indiqué sur l'avis de prélevement Cnccesu ou dernier décompte de cotisation Pajemploi ou dernier avis d'échéance de cotisation trimestriel Urssaf.

C STRUCTURE MANDATAIRE

L'ensemble des informations permettra de tenir informé la structure mandataire du versement adressé au salarié.

D INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Définition de la formation réalisée sur le temps de travail : période pendant laquelle le contrat de travail du salarié est suspendu auprès de son/ses particuliers employeurs pour lui permettre de se former.

ATTENTION : si la formation a lieu sur du temps de travail, la rémunération pendant la formation est soumise à cotisations et contributions sociales. L'APNI procédera à la déclaration et au paiement des cotisations et contributions afférentes au temps de formation auprès de l'Urssaf. L'employeur porteur ne doit pas déclarer les heures de formation suivies par le salarié auprès du Cnccesu, de Pajemploi ou de l'Urssaf, mais déclarer uniquement les heures réellement travaillées.

Cadre du départ en formation : **D1** vous devez indiquer le nombre d'heures de formation suivis dans le cadre du PLAN. Si la formation a lieu sur temps de travail : **D2** vous devez notifier le salaire horaire net du salarié **D3**.

Pour information : le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps de travail sera rémunéré au salarié sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 7,42 € de l'heure* (Nombre d'heures de formation x 7,42 €). Seules les heures de formation effectivement réalisées hors temps de travail donnent lieu au versement de l'allocation de formation. L'allocation de formation pendant la formation est soumise à cotisations et contributions sociales.

* Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Une attestation de répartition signée par le particulier employeur et l'apprenant sera demandée dans les situations suivantes :

- En cas d'absence partielle,
- En cas de rupture de contrat avant la fin de formation,
- Sur demande de l'UDD

Toute présence à la formation inférieure à 1 heure ne sera pas prise en charge au titre du versement des salaires, allocations et frais annexes.

ÉLÉMENTS DE REMBOURSEMENT AU FORFAIT DES FRAIS ANNEXES À LA FORMATION

Le remboursement des frais annexes à la formation sera subordonné à la réalisation effective de la formation en présentiel, dont le flexi-présence.

Les frais annexes (km, repas, nuitées) seront déclarés jour par jour par le salarié sur la feuille d'émarginement en cochant la ou les cases dédiées :

- Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le domicile du salarié et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation (aucune prise en charge en-deçà de 2km aller/retour par jour).
- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule en présentiel (dont le flexi-présence) sur la journée entière (hors évaluation).
- Le dîner est justifié dans le cadre d'une nuitée (hors évaluation).
- La nuitée le jour de la formation et/ou la veille se justifie si le temps de trajet (aller ou retour) entre le domicile et le lieu de formation est supérieur ou égal à 1 heure. En cas de nuitée, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller (premier jour d'hébergement) et 100 km retour (dernier jour d'hébergement). (hors évaluation)

Barème des frais annexes au forfait :



0,40€
du km**



**Le repas :
16€****



**Nuitée :
80€ pour la province**
100€ pour Paris et Île-de-France,
petit déjeuner compris****

⚠ Attention : les pièces justificatives sont à tenir à disposition d'IPERIA (frais de restauration, de nuitée, et/ou de Transport) datées du jour de la formation qui peut à tout moment les demander et procéder aux corrections éventuelles.

Quelles sont les pièces justificatives à prévoir pour le remboursement des frais annexes ?

- Repas : facture ou ticket de caisse
- Nuitée : facture nominative

E ORGANISME DE FORMATION "UNIVERSITE DU DOMICILE" OU SON SOUS-TRAITANT

⚠ L'ensemble des informations doit être obligatoirement complété.

F FORMATION

Si votre demande est destinée à un module non certifiant, seules les informations du cadre **F1** doivent être complétées.

Si votre demande est destinée à une certification, toutes les informations des cadres **F1** et **F2** doivent être complétées.

F1 **F2** Sur le catalogue papier et notre site internet www.iperia.eu, vous trouverez l'intitulé, la référence et le nombre d'heures du module choisi.

F3 **F4** Sur notre site internet www.iperia.eu, vous trouverez les dates et le lieu de formation.

F5 Il existe 4 modes de formation :

- Présentiel Formation et VAE : modèle de formation ou d'accompagnement VAE réalisé dans un lieu physique, réunissant formateur ou accompagnateur et apprenants ou candidat dans un même espace.
- Flexi-présence Formation : modèle d'apprentissage hybride en présentiel combinant des temps face à face et des temps de consultation de capsules digitales en autonomie.
- Flexi-présence VAE : modèle d'accompagnement hybride combinant des temps face à face en présentiel et en distanciel synchrone.
- Flexi-distance Formation et VAE: modèle d'apprentissage ou d'accompagnement hybride en distanciel combinant des temps face à face et des temps de consultation de capsules digitales en autonomie.
- Flexi-autonomie Formation et VAE: modèle d'apprentissage ou d'accompagnement à distance reposant principalement sur des temps asynchrones et incluant du e-tutorat (synchrone ou asynchrone).

F6 **F7** Sur le catalogue papier et notre site internet www.iperia.eu, vous trouverez l'intitulé, la référence et le nombre d'heures du parcours certifiant.